



## Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

### Délibération du Conseil Municipal

Séance du 9 mai 2023

N° 2023 / 035

Envoyé en préfecture le 12/05/2023  
Reçu en préfecture le 12/05/2023  
Publié le  
ID : 039-213903339-20230509-DEL0905\_035\_23-DE

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mai 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

**Etaient présents :** Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET, Pierre GRANDCLEMENT, Didier BERREZ

**Excusées :** Sandrine NICOD pouvoir à Sophie CAPELLI ; Nathalie SAULNIER pouvoir à Lauriane DAVID

**Le secrétariat a été assuré par :** Bahadir GUZEL

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 17	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

**Objet : Subventions communales aux associations – Volet n°1**

- Vu la convention d'exploitation liant la commune de Moirans-en-Montagne et l'association La Fraternelle ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**- DECIDE** de verser les subventions suivantes :

- Association La Fraternelle : 12 500 € (1<sup>er</sup> acompte sur la subvention annuelle 2023 s'élevant à 25 000 €)
- Association « Comité Culturel d'Animation » : 5 000 € (acompte sur la subvention annuelle 2023)
- Centre Intercommunal d'Action Sociale TEC : 1 000 €
- Atelier au village (projet « Contre-fil ») : 1 000 €
- Ecole Roger Millet (piscine) : 4 584 €

**- PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au compte 65748 du budget général 2023.

Fait et délibéré.....

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire  
Grégoire LONG

